

Réunion du 21 janvier 2023

Membres présents : F. Geyer, J. Ghazal, Y. Hodé, E. Languérand, S. Rusinek, R. Zebdi (matin), C. Ledoux (après-midi), F. Laruelle (après-midi)

Salariés : P. Da Silva, J. Finlande, R. Jarrige (Mallier), M. Weis

Absents : B. Puechbroussou, AV. Rousselet, A. Sauteraud

D'après l'ordre du jour :

- **ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES**

François Geyer : Médecin Psychothérapeute à Agen en libéral

Julie Poulcallec : Psychologue à Bergerac en CMP enfant/adolescent

Mail d'accueil test envoyé à François Geyer présente les ressources et le fonctionnement de la CE.

⇒ **Actions :**

Finaliser l'espace formateur : ajouter les compte-rendus de CE (JF).

- **POINTS SUR ACTIONS DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE**

- Rédaction et révision de fiches théoriques :
 - RM : en cours création des cours à la carte TOC – Perfectionnement et TSPT perfectionnement, mise à jour de cours sur Bipolarité
 - BP : TDAH
 - MW : Psychologie positive
- Correction examen final en cours : nouveau format avec des cas cliniques vidéos
- 2 GAPP tuteurs réalisés (RM)

⇒ **Actions :**

Amélioration de la communication sur l'examen final (JF) :

- Pour faciliter l'information des étudiants vis-à-vis de l'examen vidéo : faire un tuto sur le déroulement de l'examen vidéo et laisser les informations sur les dates et horaires en permanence
- Mettre aussi l'exemple d'examen vidéo dans l'espace formateur

- **POSSIBILITE DE SUIVRE LES COURS « A DISTANCE »**

Besoin d'éclaircir les règles selon 2 cas de figure :

1. En cas de personne empêchée de se déplacer (ex maladie) :

Demande des étudiants : pouvoir suivre le cours en zoom

Question : Est-ce qu'il faut permettre aux étudiants de contacter le formateur pour avoir son accord de suivre exceptionnellement le cours en Zoom (Zoom qui devra être organisé par l'étudiant avec un autre étudiant présent) ?

Problèmes qui se posent :

- L'enregistrement des cours devient aisé, et éventuellement peut se retrouver en ligne en partage gratuit
- Le partage avec une personne non inscrite devient aisé également
- On rend publique une situation privée (le prof ou d'autres étudiants peuvent oublier qu'il y a un enregistrement)
- Certains peuvent prendre l'habitude de ne pas venir en cours alors qu'on les forme à un métier de contact : la base de nos cours c'est l'interaction, le jeu de rôle. Regarder un jeu de rôle n'est pas équivalent à y participer.
- La gestion d'un cours mixte est difficile pédagogiquement (contrairement à un cours 100% présentiel ou 100% distanciel)
- Plus on va accepter la possibilité de suivre le cours en zoom, plus il y aura des demandes
- Risque que les étudiants exigent que ce soit l'AFTCC qui gère la technique, y couper court de suite (briefer les formateurs) ainsi que la question de l'évaluation : un étudiant en mode dégradé, a-t-il la possibilité d'évaluer le formateur ? S'il est noté présent : oui.
- Assister à un cours en distanciel au lieu d'un présentiel, est-ce une absence ou une présence ?
- Il faudrait noter quelque part que l'étudiant assiste en distanciel dégradé car actuellement, on ne sait pas qui fait quoi et un étudiant pourrait très bien faire tous ses cours en distanciel !
- Il existe déjà des solutions permettant aux étudiants de manquer plusieurs dates sans que cela n'entrave la validation de leur module (absences tolérées et possibilités de rattrapage).

Décision :

- Revenir à la règle officielle de l'AFTCC : **La présence en cours est obligatoire en présentiel avec 2 absences tolérées (sans nécessité de justification).**
L'AFTCC propose à l'étudiant de rattraper des cours dans d'autres sessions sur l'année en cours, il n'y aura pas possibilité de suivre le cours en zoom.
- Prévoir un ajustement pour l'année prochaine : limiter à 2 rattrapages maximum sur l'année.

2. En cas d'évènements majeurs exceptionnels (empêchant les étudiants et/ou les formateurs de se rendre en présentiel au cours)

Demande des étudiants : Anticiper si cours en distanciel ou en présentiel.

Questions :

- Faut-il passer les cours en zoom en cas d'évènements majeurs exceptionnels ?
- Faut-il revoir la règle des absences en demandant aux étudiants d'envoyer un courrier à la CE avec pièce justificative d'absence ?

Problèmes qui se posent :

- Même si on s'organise un minimum, les cours en distanciel en remplacement d'un présentiel ne seront jamais de la même qualité qu'un cours en présentiel.
- Tous les formateurs ne sont pas disposés à faire des cours en zoom.
- Légalement, le formateur est recruté pour une formation en présentiel. S'il arrive à se rendre sur le lieu de formation et qu'il y a 0 étudiant, on le paye quand même
- La demande d'un courrier pour justifier une absence serait ingérable. Ce fonctionnement existait et on était arrivé à 700 demandes et la CE ne peut pas gérer ces demandes toutes les semaines. De plus, la question n'est pas "quelle absence est justifiable ou pas", mais "combien de cours peut-on manquer en gardant un niveau de formation suffisant pour être compétent in fine".

Décision :

- Maintien des cours en présentiel par défaut
- Si impossibilité de déplacement du formateur = on demande aux formateurs et étudiants de réaliser le cours en ZOOM
- Si impossibilité de déplacement du formateur + impossibilité de faire le cours en zoom = cours reporté. Solution de dernier recours car gros coût pour les étudiants en frais de déplacement et coût pour AFTCC (location de salle, planification d'une nouvelle date, ...)

Note : en décembre 2022, sur 18 cours potentiellement impactés par le mouvement de grève, seuls 2 ont été reportés.

• FINALISATION DES GRILLES DE CORRECTION DES MEMOIRES DE M2 ET M3

La cohérence globale du mémoire n'est pas évaluée par la grille actuelle. Ainsi, un étudiant peut recevoir une bonne note finale par simple addition des notes des sous parties, alors même qu'il y a une incohérence entre les parties.

Décision :

- Transformation de la notation en appréciation à l'anglo-saxonne ABCDE pour rendre impossible l'addition et ce, afin de permettre à l'étudiant d'avoir une idée sur la valeur de chaque partie de son travail tout en laissant au correcteur la possibilité d'apprécier plus librement la cohérence et le rendu final de l'ensemble du travail.
- Pour les mémoires avec une note finale C, il est possible de valider sous condition

- Les 2 grilles restent sous WORD et sont transmises telles qu'elles avec les commentaires à l'étudiant
- La note finale est l'appréciation générale du correcteur.

• **PREPARATION DE LA REUNION DES TUTEURS EN PRESENTIEL : VALIDATION DU PROGRAMME DETAILLE DE LA JOURNEE**

Nous avons retenu 3 dates qui ont été annulées.

Ces trois dates avaient pour objectif de réunir un maximum de tuteurs en présentiel afin de travailler sur l'analyse fonctionnelle. Le présentiel devait permettre de mobiliser les tuteurs, de maximiser leur engagement en tant que maillon essentiel dans le cursus de la formation initiale.

Stéphane Rusinek nous quittera comme directeur de la CE du fait des nouveaux statuts. Dans la mesure où budgétairement, il n'est pas possible de reproduire ce genre de réunion avec la cinquantaine de tuteur tous les ans, il a paru plus pertinent de reporter la réunion des tuteurs à l'an prochain pour définir une nouvelle feuille de route en accord avec la future nouvelle CE.

Retours GAPP TUTEURS

Une des questions importantes parmi d'autres :

Quid des étudiants :

- qui rentrent directement en M2 par équivalence et qui n'ont jamais fait de tutorat ?
- qui ont fait un break entre M1 et M2 et ont donc fait 3 séances de tutorat mais avec un autre tuteur ?

Problèmes qui se posent :

- Ils rentrent en 4ème séance de tutorat au lieu de la première et rejoignent un groupe déjà constitué.
- Quelque chose de la dynamique de groupe se casse avec ces arrivées en cours de route. Exemple à Paris de groupe de 20 étudiants avec l'arrivée de 4 nouveaux qui démarrent dans un groupe.
- Est-il possible de réguler le nombre d'étudiants, de mieux les répartir ? Difficile nous répond Julie : c'est un nombre incontrôlable.
- Peut-on créer un groupe en distanciel pour les nouveaux entrants ? C'est assez excluant pour les nouveaux arrivants.
- Faut-il obliger les étudiants ayant obtenu une équivalence à faire les 6 tutorats requis ? Cela retarderait leur diplôme, ou il y a un risque que les tutorats tombent des jours de cours.

Conclusion :

- Au final c'est probablement d'avantage une question de gestion de groupe, même si elle est en effet délicate.
- Nous évoluons vers une conception modulaire de l'enseignement, où l'on se rattache davantage à la cohérence interne des modules plutôt que l'attachement à un groupe/promo.

- **FORMATION DES SUPERVISEURS**

Point reporté à la prochaine CE.

- **PROPOSITIONS DE FORMATIONS POUR LA PROCHAINE RENTREE**

- Formations (Un module complémentaire ?) dans la sphère juridique

Plusieurs idées se dégagent :

- En tant que SERVICE A TOUS LES MEMBRES (inciter nos membres à se protéger en connaissant les bases légales de nos métiers)

Un format webinaire offert par AFTCC avec un juriste sur certains points légaux lié aux psychothérapies en libéral (dont signalement, les courriers à ne surtout pas faire) ; avec un enregistrement mis à disposition pour tous les membres

- Un groupe de travail sur "comment développer une formation d'expertise juridique évidence based" (basé sur CIM et DSMV et avec une démarche scientifique)

Attention : existent des DU d'expertise en 150h. L'expertise juridique s'éloigne des thérapies TCC (les juges veulent souvent savoir pourquoi un auteur a commis tel acte, et comment se comportera-t-il à l'avenir)

- OU mettre à disposition de nos membres un service en ligne où l'on pose des questions sur un cas précis et un juriste répond

Décision : Ces idées nécessitent un avis du CA.

- Plusieurs ateliers Couple :

Décision : impossible de nous positionner sur cette question dans le contexte actuel. NB : L'année dernière très peu d'inscrits sur la formation infidélité traumatisme et pardon de F Allard.

- Rescripting (réécriture des souvenirs d'enfance : proposition d'un atelier de 2 jours faite par N. Girard Dephanix (1 journée cours, 1 journée supervision). Sur une seule

journée plutôt que 2 ? Ressemble beaucoup à thérapie des schémas, issue des thérapies brèves (Récit des Emotions et Cognitions (REC)).

Décision : L'important est de bien rester dans un cadre TCC, ne pas dévier. La présentation de cet atelier dans le catalogue de l'AFTCC devra insister sur cet aspect. Une personne de l'équipe scientifique va contacter Nathalie.

- Refonte du module de spécialité Troubles de l'humeur : pour information, ce module ne trouve pas son public depuis 3 ans.

Décision : Les formateurs vont donc actualiser le programme et la communication en mettant en valeur leur qualité d'expert et l'expertise gagnée par les participants à la formation (notamment pour gérer les échecs thérapeutiques dans les thérapies des troubles de l'humeur).

- Un atelier TOC (2 à 3 jours) : master class Comment traiter les TOC complexes et résistants ? Comment articuler les nouvelles approches pour traiter les TOC.

Décision : Incertitude sur le succès d'un tel atelier. Le cours à la carte TOC perfectionnement n'a que 5 inscrits.

- « Prise en charge des situations traumatiques » (intervention en urgence psy & stress aigu, prise en charge du SSPT : les cas complexes, SSPT multiples, la dissociation)

Décision : Proposer plutôt un atelier « master class SSPT » en 2 à 3 jours et demander un programme (RM).

Problématique récurrente : difficultés pour nos formations post-initiales à trouver leur public :

- Il nous faut travailler nos intitulés de formation, les rendre plus attractifs
- Mise en avant du formateur expert
- Utiliser des termes comme « masterClass »
- Communiquer plus/mieux sur les formations post-initiales

- **DIVERS**

Prochaine date CE : 09/06/2023